

**PROCÈS-VERBAL du Conseil Communautaire  
du Jeudi 10 Mai 2012 à 18 h 00  
à la Mairie d'Aleyrac**

**Étaient présents :**

- **Délégué(e)s titulaires:**   **Mesdames :** R. GONTARD, N. BLANC, Cl. MARCEL, I. SOUBEYRAN.  
  **Messieurs :** D. ARNAUD, M.-A. BARBE, G. CUER, R. LAFOND,  
R. BABELOT, O. CADIER, M. FAURE, Cl. RASPAIL, M. ROUSSET,  
J.-P. OHANESSIAN, R. PALLUEL, G. SYLVESTRE, A. de LESTRADE,  
A. FAURE.
- **Délégué(e)s suppléant(e)s:** Mr J.-P. TERROT (Suppléant de Mr A. COURBIS)  
Mr J.-C. ROZ (Suppléant de Mme M. CAVET)  
Mme S. BERNARD (Suppléante de Mr É. BOUVIER)  
Mme S. CHAUVIN (Suppléante de Mr D. BRUN)  
Mme A. FAVIER (Suppléante de Mme É. DEUTSCHMANN)  
Mme F. IMBERT (Suppléante de Mme Ch. PRIOTTO)  
Mme F. SIMIAN (Suppléante de Mr J.-M. DELLEAUD)

**Mesdames:** P. STADLER, A.-M. TERROT, Ch. HARMEGNIES, M. GALLO, D. AUBERT.

**Étaient excusés :** Mrs H. BOFFARD, J. LIENHART, Y. MONNIER et Mme D. PETIT BARRÉ.

## **1 - Ouverture de la séance par le Président**

Cl. RASPAIL accueille les délégués.

Cl RASPAIL informe qu'une réunion a eu lieu avec le Préfet, des élus de Bourdeaux et de la CCPD sur la réforme territoriale.

Il explique qu'il a été demandé à l'Etat de prendre à sa charge une étude sur les conditions de sortie des 6 communes de la CCVD.

Le Préfet a répondu favorablement à la demande. Il a souligné que cela prendra du temps et qu'il ne faut pas se fixer l'extension au 01/01/2013, mais plutôt au 01/01/2014.

Le Préfet a réaffirmé sa volonté de faire avancer le dossier.

Il donne la parole à Dominique ARNAUD, Maire de Aleyrac.

D. ARNAUD est heureux d'accueillir le Conseil Communautaire.

Il fait un résumé des travaux en cours: l'appartement communal, qui est un logement social, est terminé ; la numérotation des voies est en cours, l'incorporation du réseau d'eau communal sur le cadastre numérique est en cours également.

Mr Claude RASPAIL procède à l'appel des présents. Le quorum étant atteint, le Conseil pourra délibérer valablement.

## **2 - Approbation du procès-verbal du 29.03.2012**

Cl. RASPAIL demande s'il y a des questions concernant le procès-verbal du 29.03.2012.

Le procès-verbal du 29 Mars 2012 est approuvé à l'unanimité des délégués présents.

## **3 - Le point sur la Commission "Aménagement de l'Espace - Développement Économique"**

### **3.1- Modification du règlement d'aide à l'investissement des entreprises suite à la décision du programme LEADER.**

Un document a été adressé aux délégués titulaires.

R. PALLUEL, Vice-président en charge de la Commission "Aménagement de l'espace - Développement Économique" explique qu'une délibération du 29 mars 2012 sur l'aide à l'investissement des entreprises, suite à la fin de l'ORC a été votée :

La Communauté de Communes avait décidé d'engager une enveloppe annuelle de 20 000 € pour accompagner l'investissement des entreprises du Pays de Dieulefit avec possibilité d'un cofinancement dans le cadre du programme européen LEADER, géré par le GAL des calades et des senteurs.

Le GAL des calades et des senteurs ne souhaite pas modifier son programme pour prendre en compte toutes les entreprises. Les projets éligibles ne pourront concerner que les entreprises ayant un lien avec la thématique "patrimoine et savoir-faire". Afin de rester attractif pour les entreprises il est proposé de modifier le taux d'intervention de la Communauté de Communes et de la passer de 10% à 15%.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des délégués présents est favorable pour modifier ces éléments et porter le taux d'intervention à 15%.

### **3.2- Prédiagnostic Habitat du Pays de Dieulefit - Demande de subventions.**

Un document a été adressé aux délégués titulaires.

R. PALLUEL explique le contenu du prédiagnostic Habitat.

Cl. MARCEL demande ce que signifie le calcul du point mort.

P. STADLER explique que c'est le calcul du nombre de logements nécessaires par an pour maintenir l'accroissement de la population qui est constaté.

M. FAURE demande sur quelles orientations cela va déboucher et si l'ADIL peut aider les communes sur la réalisation de leur PLU.

Cl. RASPAIL explique que concernant le PLU de Dieulefit en particulier, c'est trop tard. Mais que les éléments de cette étude permettront d'avoir un état des lieux et des données en matière de population, logement sur le territoire.

P. STADLER explique qu'un comité de Pilotage sera créé qui donnera les orientations voulues à l'ADIL. C'est aux élus de définir quels axes ils voudront aborder.

O. CADIER dit que les 6 communes du canton de Bourdeaux ont un PLH. Est-ce pour cela qu'on réalise ce prédiagnostic ?

Cl. RASPAIL souligne que c'était une volonté de la CCPD depuis longtemps, et que le CDRA a une action permettant de financer cette réflexion.

### **Délibération n°30/2012 :**

R. PALLUEL, Vice-président en charge de la Commission "Aménagement de l'espace - Développement Économique" explique que la Communauté de Communes du Pays de Dieulefit ne s'est pas jusqu'à présent fortement impliquée sur les questions d'habitat.

Dans le cadre de la réforme territoriale, 6 communes du canton de Bourdeaux qui appartiennent aujourd'hui à la Communauté de Communes du Val de Drôme qui ont participé à l'élaboration du PLH du Val de Drôme, sont porteuses d'une autre façon de travailler intégrant les questions d'habitat.

L'ADIL 26 a fait une proposition de mener une réflexion sur le territoire, la population et l'habitat à l'échelle du nouveau Pays de Dieulefit et Bourdeaux dans le cadre de la démarche de " Prédiagnostic habitat population " qui pourrait contribuer à l'élaboration d'un projet de territoire. Le Pays de Dieulefit fait partie du Contrat de Développement Rhône Alpes " 5ème pôle " qui comporte une action permettant de financer cette réflexion.

R. PALLUEL propose d'engager un " Prédiagnostic habitat population " pour un montant de 14 850 €, financés comme suit :

- Région - CDRA 30%	4 455 €
- Département 50%	7 425 €
- Communauté de Communes 20%	2 970 €

**Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des délégués présents:**

- **APPROUVE la réalisation d'un diagnostic Habitat sur le Pays de Dieulefit ;**
- **SOLLICITE auprès de la Région Rhône-Alpes dans le cadre du CDRA l'octroi d'une subvention d'un montant de 4 455 €, représentant 30% de la dépense ;**
- **SOLLICITE auprès du Département de la Drôme l'octroi d'une subvention d'un montant de 7 425 €, représentant 50% de la dépense ;**
- **AUTORISE le Président à signer toutes pièces utiles à cette décision.**

#### **4 - Le point sur la Commission "Agriculture - Gestion de l'Espace - Environnement"**

M.-A. BARBE présente Christelle HARMEGNIES qui remplace Sandrine BARRAY sur le poste. Elle connaît déjà le territoire et la CCPD car elle a fait un stage de 6 mois en 2008 avec Guillaume MAILLARD sur le diagnostic PSADER.

Ch. HARMEGNIES dit qu'effectivement, elle connaît le territoire et qu'après son stage à la CCPD, elle a été recrutée par la Communauté de Communes du Pays du Beaujolais pour le PSADER.

M.-A. BARBE fait un point sur les différentes actions en cours.

- Animation du Comité Local d'Installation et de Transmission : C'est un travail en collaboration avec la Chambre de l'Agriculture. Le CLIT traite des problématiques de l'installation, de la transmission et du foncier agricole. La prochaine rencontre aura lieu en octobre pour la validation et la mise en œuvre des actions.

- Convention de mise à disposition d'un 1/3 temps d'un technicien du CRPF pour la mise en œuvre de la politique forestière du PSADER. Plusieurs actions du CRPF sur la CCPD : Comps, Montjoux et Vesc : création d'associations de propriétaires forestiers pour la mise en œuvre de Plans Simples de Gestion Groupés.

- Organisation des rencontres en alpage : Il s'agit de faire découvrir au grand public le pastoralisme, rencontre des éleveurs ovins et des bergers sur un site pastoral. Cette rencontre est également l'occasion de parler de leur métier, de leur quotidien, mais aussi de mieux connaître le public qu'ils croisent souvent sur leurs pâturages.

Ch. HARMEGNIES indique que ces rencontres auraient dû se dérouler au printemps 2012, mais sont décalées à l'automne.

- Rencontre avec les propriétaires de la Montagne du Poët et de Saint Maurice dans le cadre d'une gestion concertée du site et les mairies concernées le samedi 26 mai 2012.

- Extension du réseau de chaleur : restitution de l'étude par le cabinet GIRUS. Une réunion de restitution aura lieu après avoir pris connaissance du document.

M.-A. BARBE propose que la délibération n°31/2012 soit reportée au prochain conseil communautaire. Du retard a été pris sur la mise à disposition des bois pour le pâturage sous forêt.

Le parc a commencé à être réalisé. On invitera les élus des communes qui ont bénéficié de l'action n°8 du PPT pour échanger et discuter.

Une visite du site de pâturage avec l'ADEM et les éleveurs est ouverte au public le 24 mai.

M.-A. BARBE indique que cette décision est celle de la commission et du conseil municipal de La Bégude de Mazenc.

- La Galoupiote : M.-A. BARBE explique que cette association va de Lyon jusqu'à l'Espagne en roulotte éco-construite (micro-éolienne, panneaux photovoltaïques, chauffe-eau solaire, récupération d'eau pluviale) tirée par 2 chevaux de traits. À chaque étape, des ateliers de sensibilisation environnementale et des animations culturelles sont organisés. C'est un projet ludique et constructif. Ils seront sur le pays de Dieulefit du 18 au 30 juin 2012. L'association a adressé aux mairies et aux écoles leur proposition.

M.-A. BARBE dit qu'il faut donner rapidement une réponse pour l'organisation. Aucune condition financière n'est demandée mais on peut verser une participation pour les divers supports utilisés lors des ateliers, le pâturage et pour la nourriture (coût évalué à 100-120€/jour).

Ch. HARMEGNIES explique que le public visé est autant les enfants que les adultes (ateliers ludiques autour de la roulotte, ateliers environnementaux, animations culturelles avec des spectacles, débats...).

O. CADIER demande si l'accueil de loisirs des mercredis pourrait être intéressé.

D. ARNAUD explique qu'il y a beaucoup de 4-6 ans présents les mercredis, et qu'ils sont trop petits pour être captifs.

O. CADIER dit que ce n'est pas très clair au niveau de la subvention sollicitée par l'association.

Ch. HARMEGNIES explique que la subvention n'est pas obligatoire, c'est une aide logistique.

Cl. RASPAIL propose que la Communauté de Communes prenne tous les frais à sa charge et non chaque commune à hauteur de 1 500 €.

J.-P. TERROT demande combien il y a de personnes qui interviennent et quel est le temps d'animation.

Ch. HARMEGNIES explique qu'ils sont 2 et qu'en fonction des animations demandées ils s'adaptent, à savoir entre 1 à 3 heures.

## **5 - Le point sur la Commission "Famille - Vie Sociale"**

D. ARNAUD explique que suite aux derniers échanges avec Ch. PRIOTTO, la Commission "Famille Vie Sociale" s'est réunie et a étudié les conditions d'ouverture du Mille Club. Des solutions ont été trouvées et dès la rentrée scolaire, un accueil dans ce lieu fonctionnera à nouveau.

Un projet plus détaillé sera présenté lors du Conseil Communautaire, quand tout sera défini notamment avec nos partenaires CAF et Département.

## **6 - Le point sur la Commission "Gestion des Déchets"**

A. de LESTRADE indique que COVED a eu le marché relatif à la gestion de la déchèterie et remplace donc VEOLIA.

Il informe que 2 réunions publiques auront lieu le 5 juin à Montjoux et le 15 juin à La Bégude de Mazenc pour les conteneurs semi-enterrés avec le Bureau d'Etudes. Une information auprès de la population sera diffusée dans un courrier accompagnant la redevance des ordures ménagères.

## **7 - Le point sur la Commission "Tourisme - Culture"**

J.-P. OHANESSIAN présente Marion GALLO, stagiaire à la CCPD.

M. GALLO explique qu'elle réalise son stage dans le cadre de sa licence professionnelle "Tourisme et Economie Solidaire : Territoires et Entreprises" - université d'Avignon et des Pays du Vaucluse. Elle travaille avec Myriam sur le Spot Nature du 20 mars au 20 juillet 2012.

## **7.1- Désignation de délégués au Conseil d'Administration du CAEM.**

J.-P. OHANESSIAN explique que le CAEM a proposé de désigner 4 à 5 délégués à son CA et que 6 candidatures lui ont été transmises.

Le CAEM souhaite avoir des représentants actifs et présents. Aussi, il propose de désigner 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants.

Cl. RASPAIL demande si cette proposition convient aux membres du Conseil Communautaire. Cette proposition est acceptée à l'unanimité des délégués présents.

F. IMBERT demande pourquoi il est proposé 5 élus dans le CA du CAEM alors que dans les autres associations il y a moins d'élus.

J.-P. OHANESSIAN dit que c'est une association intercommunale.

Cl. MARCEL demande qui a décidé du nombre.

J.-P. OHANESSIAN indique que c'est le CAEM qui a souhaité avoir des élus au sein du CA. Le nombre a été proposé d'un commun accord.

M.-A. BARBE dit que c'est à comparer avec l'Office de Tourisme qui est géré de façon intercommunale et non à d'autres associations.

### **Délibération n°31/2012 :**

J.-P. OHANESSIAN, Vice-président en charge de la Commission "Tourisme - Culture", explique que la Communauté de Communes du Pays de Dieulefit doit désigner 6 délégués pour la représenter au sein du Conseil d'Administration du CAEM : 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants.

Le Président procède à l'appel de candidature.

6 candidatures sont proposées.

Il est alors proposé : F. SIMIAN, suppléante de S. BERNARD ; Cl. MARCEL, suppléante de F. IMBERT et D. PETIT BARRÉ, suppléante de J.-P. OHANESSIAN.

**Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à la majorité des délégués présents (1 contre : M. FAURE):**

**- DÉSIGNE 3 délégués titulaires : S. BERNARD, F. IMBERT, J.-P. OHANESSIAN et 3 délégués suppléants : Cl. MARCEL, D. PETIT BARRÉ, F. SIMIAN au Conseil d'Administration du CAEM pour représenter la Communauté de Communes du Pays de Dieulefit ;**

**- AUTORISE le Président à signer toutes pièces utiles à cette décision.**

## **7.2- Spot Nature - Demande de subventions (Annule et remplace la délibération 10/2012).**

Un document a été adressé aux délégués titulaires.

M. FAURE demande où est ce Spot Nature.

M. GALLO explique que le spot nature n'est pas un endroit précis, c'est tout le territoire qui est concerné. La base du spot nature c'est : les activités de pleine nature. L'objectif est de créer une offre cohérente et rendre le Pays de Dieulefit plus attractif en réponse à la demande des touristes.

Les activités de pleine nature présentes sur le territoire sont : le vol libre, l'équestre, le pédestre, le VTT, l'escalade, l'accro-branche, le tir à l'arc, la course d'orientation..

J.-P. OHANESSIAN dit que "Spot", c'est mettre un coup de projecteur sur notre territoire, qui a été choisi comme territoire pilote par le Département.

### **Délibération n°32/2012 :**

J.-P. OHANESSIAN, Vice-président de la Commission "Tourisme - Culture", rappelle que lors du Conseil Communautaire du 01er mars 2012 une délibération a été prise pour solliciter des subventions dans le cadre de la mise en place du Spot Nature du Pays de Dieulefit.

La demande de subvention auprès du CDRA ne peut aboutir comme initialement espérée : une partie des dépenses seulement serait éligible et en section investissement, de plus sa participation

aux côté de LEADER et du Conseil Général ne serait pas le montage financier le plus avantageux pour la CCPD.

Aussi il est proposé d'abandonner la demande de subvention auprès du CDRA et de solliciter comme prévu LEADER et le Conseil Général ce dernier, vu sa compétence sur le sujet, étant un des partenaires incontournables du projet.

J.-P. OHANESSIAN présente le plan de financement réactualisé.

**Dépenses** **57 468,19 € TTC**

**Recettes**

Europe – LEADER	27 397,64 €
Conseil Général	11 200 €
CCPD	18 870,55 €

**Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des délégués présents:**

- **VALIDE le plan de financement ;**
- **VALIDE la demande de subvention dans le cadre du programme LEADER et auprès du Conseil Général ;**
- **AUTORISE le Président à signer toutes pièces utiles à cette décision.**

### **7.3- Spot Nature - Aménagements sur un tronçon de randonnée inscrit au PDIPR.**

O. CADIER demande si ce sont des terrains privés.

A. FAURE dit que oui, c'est un glissement de rocher entre le Paulhiet et Pracoutel.

#### **Délibération n°33/2012 :**

J.-P. OHANESSIAN, Vice-président en charge de la Commission "Tourisme - Culture", explique qu'une des actions du Spot Nature consiste à des aménagements sur certaines portions de sentier, aménagements rendus nécessaires par souci de sécurité des randonneurs.

Un passage à Vesc, inscrit au PDIPR (plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée) est dans ce cas. Cet itinéraire est utilisé par les randonneurs équestres et VTT.

L'association départementale La Drôme à Cheval apporte sa contribution en nature - transport des matériaux sur place, les véhicules ne pouvant approcher- ce qui a permis de faire baisser le montant des travaux qui s'élève à 4 200 € HT soit 5 023,20 €TTC.

Cette somme est incluse dans le budget prévisionnel du Spot Nature.

**Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des délégués présents:**

- **VALIDE la réalisation des aménagements portés par la CCPD ;**
- **AUTORISE le Président à signer toutes pièces utiles à cette décision.**

## **8 - Le point sur la Commission "Finances - Personnel"**

### **8.1- Versement de subvention aux associations - Hors manifestations culturelles.**

Un document a été adressé aux délégués titulaires.

Cl. RASPAIL souhaite apporter une précision concernant la demande de l'association "Artisans Pontois" qui a déjà bénéficié d'une subvention de la CCPD dans le cadre des manifestations culturelles. Il tient à souligner que l'Association PMH, l'année dernière a eu une double subvention (culturelle et hors culturelle), ce qui a ouvert une brèche.

F. IMBERT dit que ce n'est pas du même ressort. Elle trouve que le projet est très intéressant pour la commune de Pont de Barret et qu'il aurait été préférable de faire appel à un ethnologue (DRAC) pour avoir un côté Scientifique sur ce projet.

Elle souligne que 1 200 € pour 200 exemplaires, c'est très cher le livret.

## **Délibération n°34/2012 :**

J.-P. OHANESSIAN dit qu'il faudra réfléchir à une représentation d'un membre de la Commission Tourisme-Culture pour avoir un regard sur les subventions hors manifestations culturelles. Il est proposé de voter séparément les demandes de subventions.

A. FAURE, Vice-président en charge de la Commission "Finances et Personnel" rappelle que lors du Conseil Communautaire du 26 mars 2009, un règlement d'aides aux associations hors manifestations culturelles a été validé.

Dans le cadre de ce règlement, deux associations ont déposé un dossier qui respecte les critères fixés ; pour un total de subvention de 2 033 €.

- Association "Artisans Pontois" : réalisation d'un livret de l'exposition : Mémoire d'un lieu "Les Moulineurs du Quai".

Montant de subvention sollicité : 1 200 €.

- Association "Court-Circuit" :

- volet commercialisation : développement de la plateforme de distribution sur le territoire de la CCPD
- et volet sensibilisation : préparation des actions de sensibilisation ; identification des bénéficiaires et de leurs besoins au niveau intercommunal sur le territoire de la CCPD.

Montant de subvention sollicité : 833 €.

**Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des délégués présents (11 abstentions):**

- **DÉCIDE d'attribuer à Artisans Pontois la subvention de 1 200 €,**
- **AUTORISE le Président à signer toutes pièces utiles à cette décision.**

**Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des délégués présents (2 abstentions):**

- **DÉCIDE d'attribuer à Court-Circuit la subvention de 833 €,**
- **AUTORISE le Président à signer toutes pièces utiles à cette décision.**

## **9 - Le point sur la Commission "Travaux - Bâtiment"**

Cl. RASPAIL fait un point sur les travaux en cours.

Immobilier d'entreprises : La réception a été faite, et les réserves levées. Le chantier s'est déroulé normalement.

Il souligne que la presse s'est faite l'écho de quelques mouvances au sein de l'Association " Pont d'Epices" suite à des différends entre le salarié pour gérer l'épicerie et le Conseil d'Administration. L'association recherche actuellement 2 salariés et l'ouverture est décalée d'un mois.

R. PALLUEL explique qu'une réunion d'information a eu lieu hier soir. L'association compte 174 adhérents, soit une belle mobilisation sur la commune de Pont de Barret. Une médiation a été mise en œuvre entre le salarié et l'association, mais n'a pas abouti. Des membres du CA ont démissionné et d'autres sont rentrés. Les membres du CA ont dû reprendre tout en main notamment les demandes de subventions. 65 000 € de financements sont acquis mais 9 000€ seulement ont été perçus à ce jour. Un prêt à court terme de 37 000 € a été sollicité. Le manque de finances ralentit le projet, un appel aux adhérents mécènes a été lancé.

Cl. RASPAIL rappelle que les travaux n'ont pas été faits pour accueillir une épicerie en particulier mais pour améliorer l'accueil dans cet atelier. Les locaux sont fonctionnels, (monte-charge, escalier, WC) et accessibilité aux handicapés.

La crèche "Les Dieul'filous" : Les travaux avancent conformément au planning. La fin des travaux est prévue fin septembre (au lieu des vacances de la Toussaint). Les entreprises sont bien présentes sur le chantier ainsi que la maîtrise d'œuvre.

## 10 - Le point sur la Commission "Information - Communication"

Cl. RASPAIL informe qu'une réunion de la commission aura lieu le 16 mai, au sujet du bulletin d'information et du site internet.

### 11 - Décisions du Président

#### Décision n°06/ 2012

Le Président, **CONSIDÉRANT** le marché à procédure adaptée (MAPA), relatif aux travaux d'aménagement dans l'atelier n°2 de l'immobilier d'entreprises à Pont de Barret ;

**CONSIDÉRANT**, les modifications au CCTP et au DPGF constatant des plus-values, pour les lots suivants :

- Lot Plâtrerie - Peinture : Entreprise MPPI

Montant initial du marché : 13 951.00 € HT.

Justification de l'avenant n°1 : Le bureau de contrôle a demandé la création d'un sanitaire accessible aux personnes à mobilité réduite et un espace d'attente sécurisé. Cela nécessite des travaux supplémentaires pour le lot.

Montant de l'avenant proposé en plus-values : 1 297.50 € HT.

Montant du marché après avenant n°1 : 15 248.50 € HT, soit une augmentation du marché initial de 9.30%.

- Lot Electricité : Entreprise BONNEFOND

Montant initial du marché : 7 530.00 € HT.

Justification de l'avenant n°1 : Le bureau de contrôle a demandé la création d'un sanitaire accessible aux personnes à mobilité réduite et un espace d'attente sécurisé. Cela nécessite des travaux supplémentaires pour le lot.

Montant de l'avenant proposé en plus-values : 515.00 € HT.

Montant du marché après avenant n°1 : 8 045.00 € HT, soit une augmentation du marché initial de 6.84%.

Le Président, **DÉCIDE** de signer un avenant avec les entreprises suivantes :

- Lot Plâtrerie - Peinture : Entreprise MPPI pour un montant de 1 297.50 € HT.

Nouveau montant du marché après avenant n°1 : 15 248.50 € HT, soit 18 237.21 € TTC.

- Lot Electricité : Entreprise BONNEFOND pour un montant de 515.00 € HT.

Nouveau montant du marché après avenant n°1 : 8 045.00 € HT, soit 9 621.82 € TTC.

Nouveau montant total des marchés après avenant n°1 : 63 587.30 € HT, soit 2.93 %.

#### Décision n°07/ 2012

Le Président, **CONSIDÉRANT** la nécessité de confier une mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'aménagement dans l'Office de Tourisme de La Bégude de Mazenc ;

**DÉCIDE** de signer un contrat avec BATA Ingénierie sur la base d'un montant d'honoraires de 7 500 € pour un montant prévisionnel des travaux estimés à 37 000 € HT.

#### Décision n°08/ 2012

Le Président, **CONSIDÉRANT** la nécessité de confier à un prestataire la maintenance préventive et corrective des extincteurs de l'atelier n°2 de l'immobilier d'entreprises à Pont de Barret.



**DÉCIDE** de signer un contrat de maintenance préventive et corrective des extincteurs et matériels de secours avec la société DESAUTEL – Protection Incendie sur la base d'un montant de 38.25 €HT par an.

### **Décision n°09/ 2012**

Le Président, **CONSIDÉRANT** la nécessité de confier à un prestataire la maintenance technique de la plate-forme élévatrice de l'atelier n°2 de l'immobilier d'entreprises à Pont de Barret.

**DÉCIDE** de signer un contrat de visites techniques annuelle Inspection 2 visites avec la société COPAS Ascenseurs d'un montant de 350 €HT, soit 374.50 € TTC par an.

### **Décision n°10/ 2012**

Le Président, **CONSIDÉRANT** la nécessité de confier à une mission de maîtrise d'œuvre la réalisation des aménagements de l'accueil et de la boutique de la Maison de la Céramique du Pays de Dieulefit, faisant suite à l'étude muséographique ;

**DÉCIDE** de signer un contrat avec BATA Ingénierie sur la base d'un montant d'honoraires de 7 500 € pour un montant prévisionnel des travaux estimés à 43 000 € HT.

### **Décision n°11/ 2012**

Le Président, **CONSIDÉRANT** le marché à procédure adaptée (MAPA), relatif aux travaux d'aménagement et d'extension de la structure multi-accueil "Les Dieul'filous";  
**CONSIDÉRANT**, les modifications au CCTP et au DPGF constatant des plus-values, pour les lots suivants :

- Lot 3 - Ossature bois, Charpente, Couverture : Entreprise TRAIT BOIS

Montant initial du marché : 68 297.92 €HT € HT.

Justification de l'avenant n°1 : Le maître d'ouvrage a demandé le remplacement des descentes d'eaux pluviales PVC et la pose de dauphins en fonte.

Montant de l'avenant proposé en plus-values : 2 925.00 € HT.

Montant du marché après avenant n°1 : 71 222.92 € HT, soit une augmentation du marché initial de 4.28%.

Le Président, **DÉCIDE** de signer un avenant avec l'entreprise suivante :

- Lot 3 - Ossature bois, Charpente, Couverture : Entreprise TRAIT BOIS pour un montant de 2 925.00 € HT.

Nouveau montant total des marchés après avenant n°1: 351 277.16 €HT, soit 0.84 %.

### **Décision n°12/ 2012**

Le Président, **CONSIDÉRANT** la lettre de commande signée en date du 29/07/2007 pour un montant de 21 200 €HT, relatif à étude de programmation muséographique pour la création d'une exposition permanente à la Maison de la Céramique

**CONSIDÉRANT**, le complément de mission nécessaire à l'établissement d'un descriptif graphique des dispositifs muséographiques intégrant les contenus : mobiliers, décors, maquettes, interactifs, multimédia, signalétique et d'un APS pour l'aménagement de l'accueil – boutique et de l'espace muséographique, pour un montant de 1 500 € HT.

Le Président, **DÉCIDE** de signer un avenant n°4 avec l'agence Bacconnier pour un montant de 1 500.00 € HT, soit une augmentation du marché initial de 7.07%.

### **Décision n°13/ 2012**

Le Président, **CONSIDÉRANT** le marché à procédure adaptée (MAPA), relatif aux travaux d'aménagement et d'extension de la structure multi-accueil "Les Dieul'filous";  
**CONSIDÉRANT**, les modifications au CCTP et au DPGF constatant des plus-values, pour les lots suivants :

- Lot 3 - Ossature bois, Charpente, Couverture : Entreprise TRAIT BOIS

Montant initial du marché : 68 297.92 €HT € HT.

Justification de l'avenant n°2 : Le traitement de l'étanchéité entre l'extension Ouest et l'ancienne partie demande une remontée verticale (acrotère) sur l'ancien mur maçonné, sur laquelle pourront être traitées des bandes de solins métalliques latéraux pour une parfaite étanchéité. Cet acrotère sera réalisé en bois.

Montant de l'avenant proposé en plus-values : 1 184.65 € HT.

Montant du marché après avenants n°1 et n°2 : 72 407.57 € HT, soit une augmentation du marché initial de 6.02%.

- Lot 11-Plomberie, Sanitaire : Entreprise ARTISAN ECO ENERGIE

Montant initial du marché : 12 566.00 €HT.

Justification de l'avenant n°1 : Le maître d'ouvrage a demandé la fourniture et la pose de robinetterie lavabo avec commande au genou avec mitigeur thermostatique.

Montant de l'avenant proposé en plus-values : 796.00 € HT.

Montant du marché après avenant n°1 : 13 362.00 € HT, soit une augmentation du marché initial de 6.33%.

Le Président, **DÉCIDE** de signer un avenant avec les entreprises suivantes :

- Lot 3 - Ossature bois, Charpente, Couverture : Entreprise TRAIT BOIS pour un montant de 2 925.00 € HT.

- Lot 11 - Plomberie, Sanitaire : Entreprise ARTISAN ECO ENERGIE pour un montant de 796.00€ HT.

Nouveau montant total des marchés après avenants n°1 et n°2 : 353 257.81 €HT, soit 1.41 %.

### **Décision n°14/ 2012**

Le Président, **CONSIDÉRANT** la nécessité de confier une mission d'aide à la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de travaux électrique à l'Office de Tourisme du Pays de Dieulefit à Dieulefit.

**DÉCIDE** de signer un contrat d'études avec Bureau d'Etudes MOUNIER - PEYRIN d'un montant d'honoraires de 1 200.00 €HT, soit 1 435.20 € TTC.

### **Décision n°15/ 2012**

Le Président, **CONSIDÉRANT** le marché à procédure adaptée (MAPA), relatif aux travaux d'aménagement et d'extension de la structure multi-accueil "Les Dieul'filous";

**CONSIDÉRANT**, les modifications au CCTP et au DPGF constatant des plus-values, pour les lots suivants :

- Lot 4 – Etanchéité : Entreprise SAPEC

Justification de l'avenant n°1 : Le traitement de l'étanchéité entre l'extension Ouest et l'ancienne partie de la crèche, nécessite des travaux supplémentaires pour adapter les caniveaux et évacuer les eaux pluviales.

Montant de l'avenant proposé en plus-values : 850.00 € HT.

Le Président, **DÉCIDE** de signer un avenant avec l'entreprise suivante :

- Lot 4 – Etanchéité : Entreprise SAPEC pour un montant de 850.00€ HT.

Nouveau montant total des marchés après avenants n°1 et n°2 : 354 107.81 €HT, soit 1.65 %.

## **12 - Questions diverses**

Cl. RASPAIL indique que suite à la réunion avec le Syndicat Mixte ADN (Ardèche Drôme Numérique) et les maires, la Communauté de Communes du Pays de Dieulefit va lancer une étude pour un schéma d'ingénierie d'une infrastructure en fibre optique à l'utilisateur.

**Le Conseil est clos à 19h45**

<b>COMMUNES</b>		
ALEYRAC	<b>ARNAUD Dominique</b>	
LA BÉGUDE DE MAZENC	<b>BARBE Marc André</b>	
	BERNARD Sophie	
	CUER Gérard	
	GONTARD Renée	
COMPS	<b>LAFOND Roger</b>	
DIEULEFIT	BABELOT Robert	
	BLANC Nicole	
	CADIER Olivier	
	FAURE Michel	
	FAVIER Annie	
	IMBERT France	
	MARCEL Claude	
	RASPAIL Claude	
	SOUBEYRAN Isabelle	
EYZAHUT	SIMIAN Fabienne	
MONTJOUX	TERROT Jean Paul	
ORCINAS	<b>ROUSSET Maurice</b>	
LE POET LAVAL	OHANESSIAN Jean-Paul	
	ROZ Jean-Claude	
PONT DE BARRET	<b>PALLUEL Robert</b>	
ROCHEBAUDIN	<b>SYLVESTRE Gérard</b>	
LA ROCHE SAINT SECRET	CHAUVIN Simone	
SOUSPIERRE	<b>De LESTRADE Alain</b>	
VESC	<b>FAURE Alain</b>	